



AVIS PUBLIC

Appel d'offres 2018-01 PUB
Travaux de remplacement d'une rampe de mise à l'eau
et d'aménagement d'une aire récréative dans le cadre du projet
de réaménagement de la Pointe-de-Brucy à L'Île-Perrot

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Projet

La Ville de L'Île-Perrot demande des soumissions pour les travaux de remplacement d'une rampe de mise à l'eau et d'aménagement d'une aire récréative dans le cadre du projet de réaménagement de la Pointe-de-Brucy, dans la ville de L'Île-Perrot.

Les travaux se résument comme suit :

- Mise en place d'un rideau à sédiments temporaire;
- Remplacement d'une rampe de mise à l'eau;
- Nivellement du stationnement;
- Recouvrement du stationnement avec de la poussière de pierre stabilisée;
- Terrassement;
- Aménagement paysager d'un parc;
- Installation de mobilier urbain;
- Travaux connexes.

Documents

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **6 avril 2018**.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres (SEAO), en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600 ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Garantie de soumission et de contrat

Les entrepreneurs généraux devront inclure dans leur soumission :

- Un chèque visé ou une traite bancaire, tiré d'une banque canadienne à charte, d'une banque d'épargne, d'une caisse populaire faisant affaires au Québec et payable au nom de la Ville de L'Île-Perrot ou un cautionnement de soumission émis pour une compagnie d'assurance au montant de dix pour cent (10 %) du total de la soumission. La garantie de soumission doit être valide pour cent vingt (120) jours.
- Une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurance confirmant que si le contrat est accordé et accepté, elle émettra en faveur de la Ville de L'Île-Perrot, un cautionnement d'exécution du contrat et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour cinquante pour cent (50 %) du contrat d'entreprise. La caution devra renoncer au bénéfice de discussion.

Conditions

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui détiennent une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu les documents d'appel d'offres directement du SEAO sont admises à soumissionner.

L'entrepreneur devra obligatoirement compléter et signer la déclaration du soumissionnaire contenue aux documents d'appel d'offres, à défaut de quoi sa soumission sera rejetée. Les soumissions seront remises, en trois (3) exemplaires, dans une enveloppe scellée portant la mention : « Travaux de remplacement d'une rampe de mise à l'eau et d'aménagement d'une aire récréative dans le cadre du projet de réaménagement de la Pointe-de-Brucy à L'Île-Perrot – Document d'appel d'offres 2018-01 PUB », à l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1, jusqu'au **10 mai 2018 avant 14 h**, heure locale, pour être ouvertes publiquement le même jour, immédiatement après l'heure limite.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'accord de libre-échange canadien (ALEC), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

Adjudication

La Ville de L'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer avec monsieur Nicolas Limoges, ingénieur de la firme Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc., au 450 455-8285 ou à n.limoges@cdgu.com.

Donné à L'Île-Perrot, ce 5 avril 2018.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière